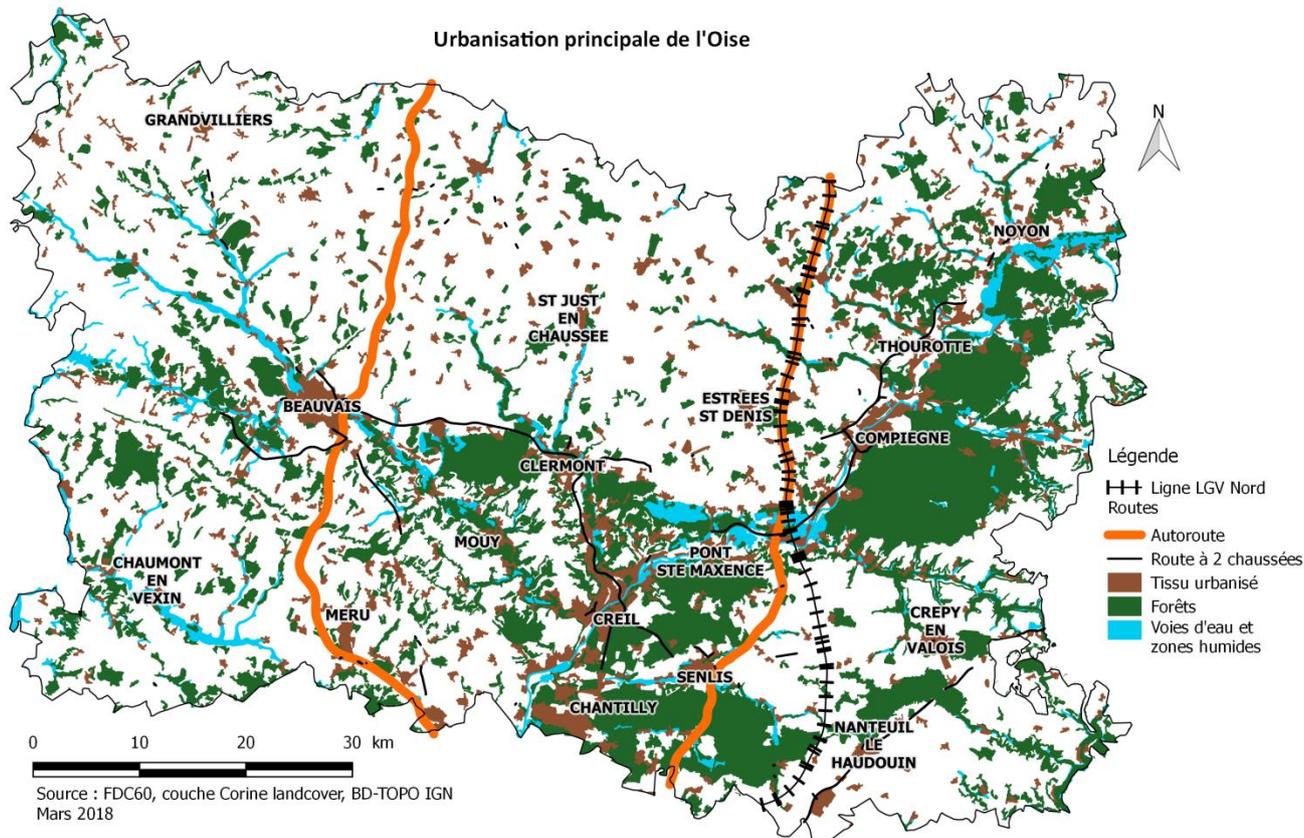


4.5. Habitats, usagers et anthropisation

Etat des lieux



	1975	1982	1990	1999	2012
Nombre d'habitants	606 320	661 781	725 603	766 441	810 300

Source : Insee – Recensement de la population et enquête du recensement

Eolien

Le département de l'Oise est une région très propice au développement de l'énergie éolienne car il est formé de grands plateaux et plaines agricoles. Les travaux de construction des parcs éoliens engendrent un dérangement sur la faune sédentaire locale. A ce titre, la Fédération propose d'implanter des aménagements favorables à la faune suite à l'implantation des machines.

Le plateau picard est un site favorable à l'implantation d'éoliennes. De ce fait, les parcs se multiplient et recouvrent de plus en plus l'espace aérien au-dessus du plateau. La hauteur des éoliennes et leurs pales dérangent les oiseaux volant à la même altitude. La multiplication des parcs, à terme, va potentiellement déplacer les voies migratoires des oiseaux. De plus, chez les oies notamment, lorsqu'elles stationnent à proximité (moins de 500 m) d'une éolienne, leur physiologie en est affectée et par conséquent leur capacité de reproduction (Mikołajczak and al. 2013*, Karwowska and al. 2014*).

La Fédération suit le développement de ces parcs, donne son avis et lorsqu'une ferme éolienne est implantée, elle encourage le développement d'aménagements favorables à la faune.

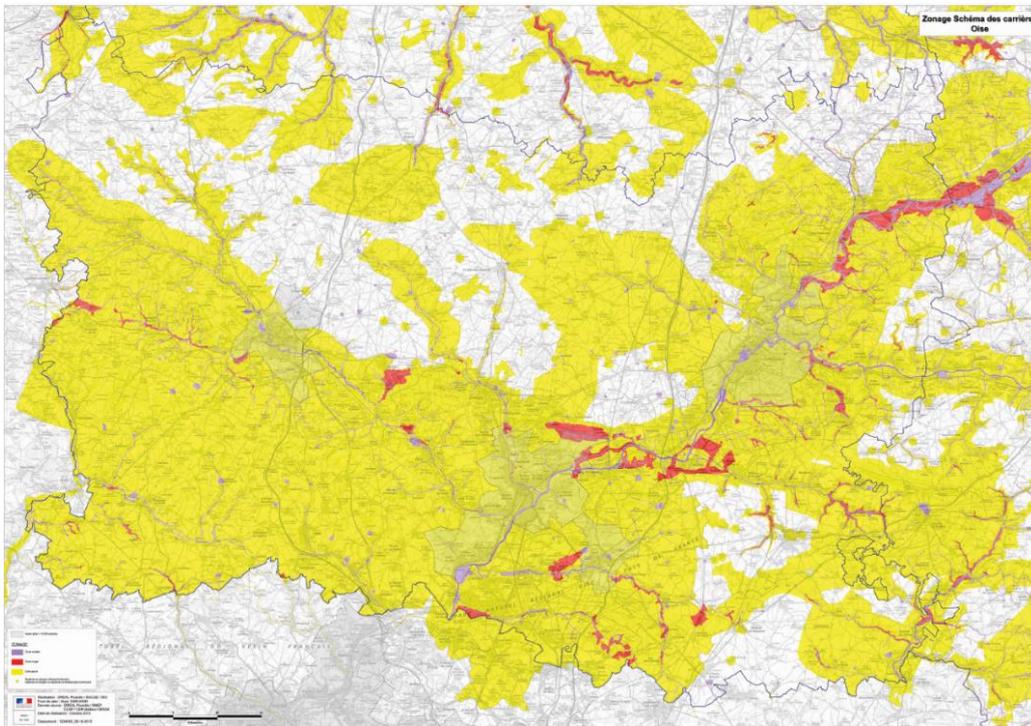
* Mikołajczak, Borowski, Marć-Pieńkowska, Odrowąż-Sypniewska, Bernacki, Siódmiak, & Szterk. 2013. Preliminary studies on the reaction of growing geese (*Anser anser f. domestica*) to the proximity of wind turbines. Polish journal of veterinary sciences, 16(4), 679-686.

*Karwowska, Mikołajczak, Borowski, Dolatowski, Marć-Pieńkowska, & Budziński. 2014. Effect of noise generated by the wind turbine on the quality of goose muscles and abdominal fat. Annals of Animal Science, 14(2), 441-451.

Carrières

La géologie du département de l'Oise regorge de matériaux intéressants pour les entreprises. Les incidences de leur extraction sur l'environnement ne sont pas neutres. Cet impact doit être abordé de deux manières différentes, à court terme (phase d'exploitation) et long terme (remise en état). La première période est temporaire, mais peut pour autant conduire à des effets irréversibles. La seconde est une opportunité d'aménagement du territoire et de compensation d'impacts négatifs, voire de création d'impacts positifs sur l'environnement (source : schéma des carrières de l'Oise).

La Fédération veille à ce que, lorsqu'une carrière se situe sur un biocorridor, la continuité soit maintenue pendant toutes les années d'exploitation. La carte ci-dessous présente les zonages avec un enjeu environnemental fort (en rouge) où l'extraction des matériaux doit être évitée, à faible (en jaune) où les impacts doivent être réduits et compensés. Sur certaines zones, des documents de planification comme les SDAGE (Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion des Eaux), les PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) interdisent strictement l'extraction de matériaux (en violet).



Source : Schéma départemental des carrières de l'Oise

Canal Seine-Nord Europe

Le projet du Canal Seine-Nord Europe date de plusieurs années et sera encore d'actualité dans 6 ans. La Fédération fait partie du groupe de travail « agriculture et environnement » afin de veiller à la protection de la faune et à l'intérêt des chasseurs. Concernant la faune, le canal actuel est une barrière infranchissable puisqu'il est fait de palplanche. Le projet du nouveau canal permettra de rétablir les continuités jadis interrompues. Concernant la chasse, ce projet impactant le milieu, des sites sont sélectionnés et réhabilités pour compenser l'impact. La Fédération veille à ce que ces sites ne soient pas mis sous cloche, interdisant une pratique raisonnée de la chasse. La chasse n'est pas incompatible avec le développement d'espèces protégées à partir du moment où elle est pratiquée dans le respect du SDGC.

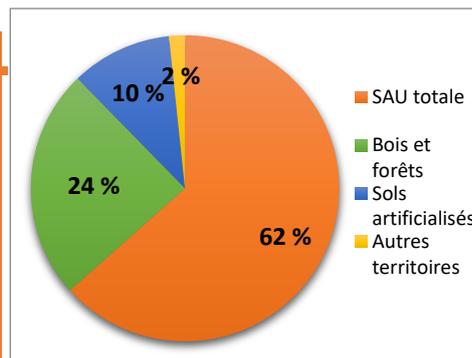


Infrastructures de transport

Le département de l'Oise est traversé par deux autoroutes (A1 et A16), une ligne LGV (LGV Nord) et un canal fait de palplanches (Canal Seine-Nord Europe). Ces quatre grandes infrastructures de transport fragmentent complètement le territoire puisque ce sont des barrières infranchissables. D'autres ouvrages peuvent ne pas rompre complètement les continuités mais très fortement les impacter, comme la ligne ferroviaire Paris-Creil qui traverse le massif de Chantilly. La Fédération travaille soit à maintenir les continuités rétablies par des passages à faune soit à les recréer en aménageant des nouveaux bioponts ou en utilisant d'autres systèmes.

Répartition des principaux milieux dans l'Oise

	Superficie en ha
SAU totale (exploitée)	368 260
Dont terres arables	335 910
Dont cultures permanentes	950
Dont surface toujours en herbe	31 400
Bois et forêts	141 372
Sols artificialisés	62 000
Autres territoires	9 595
Surface totale	589 020



Source : Agreste – statistique agricole annuelle semi-définitive 2016

Objectifs et actions

La Fédération a toujours œuvré pour la préservation des milieux, mais ces dernières années les compétences des techniciens sont utilisées pour valoriser un autre aspect que permet la chasse : la connaissance du territoire de l'Oise, des milieux et de ses espèces. Deux missions deviennent prépondérantes, valoriser les compétences internes de la Fédération et soutenir les pratiques favorables à la biodiversité. Certaines notions et pratiques sont encrées depuis longtemps dans les mœurs et pourtant elles pourraient être changées. Les périodes de fauche, la notion de propreté des bordures, les bons gestes faits au bon moment ou de manière différente, peuvent être très bénéfiques à la faune.

Le département de l'Oise subit une forte pression d'urbanisation de par sa proximité de Paris. Toute consommation d'espace naturel est analysée avec attention. Le but est de maintenir les continuités entre les milieux et d'alerter lorsqu'un milieu remarquable est en danger.

Objectif 1 : Aménager et préserver les milieux

NOUVEAUTÉ Action a - Acquérir, entretenir, valoriser, optimiser au profit de la faune, les réserves, les zones de quiétude et les milieux remarquables en vue d'éviter leur artificialisation et fragmentation.

La Fédération des chasseurs se positionne souvent en tant que conseiller mais elle peut également acquérir des territoires importants à préserver. La Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage peut être un soutien financier dans cette démarche.

La **Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage** (Wildlife Habitats Foundation, WHF) a été créée par les chasseurs. Elle s'est fixée comme mission la conservation des milieux naturels en faisant appel principalement aux chasseurs. La réhabilitation des milieux est l'une des principales actions menées sur ses sites en collaboration avec les services techniques des Fédérations des chasseurs.

NOUVEAUTÉ Action b - La FDC60 peut être gestionnaire de sites présentant des enjeux sur la faune sauvage et/ou la pratique de la chasse. Cela peut notamment être le cas pour des sites utilisés en mesures compensatoires.

NOUVEAUTÉ Action c - Se proposer en prestation sur des missions de préservation, de gestion, de conseil, d'inventaire, de suivi et d'étude valorisant les compétences existantes à la FDC60.

NOUVEAUTÉ Action d - Communiquer et mettre en place des conventions avec les institutions, collectivités, le monde agricole et forestier sur les bonnes pratiques de gestion et d'entretien (ex : entretien des bordures de route, taille des haies, broyage des jachères, maintien des bordures de chemins...).
Le monde agricole, forestier et cynégétique doit travailler ensemble pour trouver des solutions et avancer. Par exemple, la FDC60 et la Chambre d'agriculture animent une MAEc.

NOUVEAUTÉ Action e - Maintenir et développer les partenariats, les conventions favorisant la biodiversité et mettant en valeur nos compétences (chasseurs et salariés de la FDC60).
La convention signée avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (cf thématique migrants et zones humides, objectif 1. Programme OIZH'EAU) est une parfaite illustration d'un partenariat valorisant le travail des chasseurs tout en favorisant la biodiversité.

Action f - Encourager le développement d'aménagements améliorant la résilience des milieux face au changement climatique (ex : implantation de haies, de couverts structurant et dépolluant les sols, restauration des milieux aidant à lutter contre les inondations...).

NOUVEAUTÉ Action g - Développer des actions de sensibilisation auprès des chasseurs et propriétaires de sites classés en Espaces Naturels Sensibles (ENS) afin de favoriser la mise en place d'une gestion bénéfique pour la biodiversité.

Les **Espaces Naturels Sensibles** (ENS) découlent d'une politique des Départements en faveur de la nature et des paysages. Ils ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ; mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

Indicateurs : Nombre de sites acquis, entretenus, valorisés ; nombre de prestations fournies ; nombre de conventions établies et avec qui, quelle communication ; nombre de conventions et partenariats établis ; types d'aménagements encouragés et résultats ; nombre de propriétaires gestionnaires d'ENS sensibilisés.

Objectif 2 : Communiquer et promouvoir la gestion en faveur de la biodiversité

Action a - La chasse et les Fédérations des chasseurs contribuent positivement à l'aménagement des territoires. Vulgariser, communiquer sur nos actions, notre rôle en tant qu'acteur de l'environnement.
La chasse en tant que telle est souvent malmenée alors qu'elle a un réel intérêt direct ou indirect pour la nature et ses usagers. Il est important de communiquer sur cet apport écosystémique pour que la population ne réduise pas la chasse au fait de prélever des animaux.

NOUVEAUTÉ Action b - Développer les outils permettant de valoriser les aménagements en faveur de la biodiversité (ex : Label Territoire de Faune Sauvage).

Le **Label européen Territoire de Faune Sauvage** a pour but de promouvoir les gestions exemplaires de territoires alliant activités socio-économiques, usages et conservation de la nature.

NOUVEAUTÉ Action c - Participer à l'Observatoire Régional de la Biodiversité piloté par le Conseil Régional.

L'**Observatoire Régional de la Biodiversité** est un outil capable de sensibiliser et de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire et le grand public. Initiative de la DREAL et de la Région, il s'inscrit dans la

continuité des politiques menées en faveur de l'environnement et est là en tant que « sentinelle » afin de veiller à ce que la biodiversité de la région ne se dégrade pas.

NOUVEAUTÉ Action d - Mettre en place un système facilitant le recyclage des cartouches et balles.

En tant qu'acteur du développement durable, la Fédération se doit de trouver des solutions avec les partenaires adaptés afin de pouvoir recycler les cartouches et balles.

NOUVEAUTÉ Action e - Sensibiliser le grand public et les usagers du territoire sur le rôle des aménagements et sur l'intérêt de leur bonne gestion (ex : chemins, bordures de route, haies, ...). De la même manière, sensibiliser sur l'impact de la fréquentation humaine des milieux naturels pendant certaines périodes.

Des activités de plein air à certaines périodes, où le dérangement est important et récurrent, peuvent déranger les animaux et modifier leur utilisation du milieu. Par exemple, la forêt de Chantilly est très fréquentée toute l'année, les animaux fuient et se cantonnent en plaine où ils provoquent des dégâts. Le but ici, est de sensibiliser les usagers à cet impact et les encourager à ne pas quitter les chemins.

Rappel :

Voies communales	Chemins ruraux	Chemins d'exploitation	Chemins privés
Voies publiques destinées à écouler une circulation d'intérêt général.	Voies publiques destinées à écouler une circulation d'intérêt local.	Voies privées destinées à la communication ou à l'exploitation de fonds (parcelles).	Chemins appartenant à un seul propriétaire, au même titre qu'une parcelle privée.
Elles appartiennent au domaine public et la commune est en charge de leur entretien.	Ils font donc partie du domaine privé de la commune, tout en étant affectés à l'usage du public.	Les propriétaires sont les personnes riveraines et ils sont responsables de l'entretien.	Les chemins de ce type sont créés par les propriétaires en question et ils en sont les seuls responsables.
Elles sont ouvertes à toutes les personnes qui souhaiteraient les emprunter.	Même si l'entretien de ces chemins n'est pas une obligation, le maire a l'obligation de conservation.	Ces chemins peuvent être ouverts à l'usage du public sauf si les propriétaires décident d'en interdire l'accès.	Etant du domaine privé, ils ne sont pas ouverts au public.

Source : Association Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie

Indicateurs : Quelle communication et auprès de qui ; nombre de sites ayant obtenu le Label Territoire de Faune Sauvage ; nombre de formations développées ; quantité de cartouches et balles recyclées.

Objectif 3 : Impact de l'urbanisation sur les milieux et les corridors écologiques

Action a - Assurer la représentation de la FDC60 dans les instances, commissions, réunions traitant des enjeux environnementaux, de l'impact de l'urbanisation, de la bonne pratique de la chasse et autres politiques environnementales.

Exemples de commissions :

CDPENAF : Commission départementale de protection des espaces naturels agricoles et forestiers

CDAF : Commission départementale d'aménagement foncier

CDNPS : Commission départementale de la nature, des sites et des paysages

CTD Safer : Commission technique départementale Safer

Comité technique Natura 2000, de Réserve naturelle régionale

Commissions spécifiques au Parc naturel régional Oise-Pays de France

CLE : Commission Locale de l'Eau

NOUVEAUTÉ Action b - Etre acteur lors de l'élaboration de grands projets (ex : Canal Seine-Nord Europe) ayant un impact sur l'environnement et apporter notre expertise et nos conseils sur l'impact des infrastructures de transport et les installations liées à l'énergie.

Tout projet effectuant des travaux sur des milieux naturels entraine un impact plus ou moins fort. La Fédération des chasseurs doit participer à la mise en place des grands projets et faire part de son expertise afin de s'assurer que l'impact sur les milieux et sur la pratique de la chasse ne soit pas trop important ou alors qu'il soit compensé.

Action c - Utiliser nos compétences et nos connaissances sur les biocorridors (ex : membre du collectif biocorridor) pour les préserver et les restaurer.

Le **Collectif biocorridor** est le regroupement de plusieurs structures œuvrant pour la préservation et la restauration des corridors pour la grande faune. Les associations membres sont :

AGGGVO : Association pour la Gestion du Grand Gibier dans le Val d'Oise,
ADCGG : Association Départementale des Chasseurs de Grands Gibier de l'Oise,
AP3F : Union des Amis du Parc Naturel Régional Oise Pays de France et de ses Trois Forêts,
Association des Amis de la Forêt de Retz,
Association des Lieutenants de Louveterie,
Association Forêts et Lisières de Retz,
Chambre d'Agriculture de l'Oise,
CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays de l'Oise,
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière Nord Pas de Calais Picardie,
FDC60 : Fédération des Chasseurs de l'Oise,
FDCA : Fédération des Chasseurs de l'Aisne,
Fédération Régionale des Chasseurs de Picardie,
FICIF : Fédération des Chasseurs de l'Ile-de-France,
Forestiers privés de l'Oise,
Oise Nature,
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,
ONF : Office National des Forêts,
Picardie Nature,
PNR : Parc Naturel Régional Oise Pays de France,
ROSO : Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise,
SAFHEC : Société des Amis des Forêts d'Halatte, Ermenonville et Chantilly,
Société de Vènerie,
SPFC : Société pour la protection de la forêt de Compiègne,
UFDH : Une forêt et des Hommes – Forêt de Saint Gobain,
Vie et Paysage : Association de Défense de l'Environnement du Patrimoine Naturel de Picardie,
Monsieur Paul Tombal : Expert en Génétique, Ecologie, Biogéographie, et Aménagement,
Monsieur Gérard Tombal : Expert – Agrégé de l'Université.

NOUVEAUTÉ Action d - Etablir un document cartographique sur les biocorridors (grande faune mais aussi petite faune), les zones accidentogènes, à risques...

Un document produit par AMBE avec la collaboration de nombreux professionnels et intitulé «Préserver, restaurer, gérer la trame interforestière en sud-Picardie » a été réalisé en 2012 sur les corridors du cerf élaphe. Il serait intéressant de coupler à ces informations, les éléments sur d'autres corridors existants pour la petite et mésofaune. Différentes structures compétentes seront intégrées à la réalisation de ce projet. Le but étant que ce document soit une référence.

Action e - Vérifier la fonctionnalité des ouvrages de passage faune qu'ils soient situés sur le réseau ferroviaire, routier (départemental, national ou autoroutier) ou fluvial.

Depuis longtemps la Fédération suit les ouvrages permettant le passage des animaux sur ou sous les infrastructures de transport. Il serait intéressant qu'un état des lieux soit fait sur la fonctionnalité de ces ouvrages afin de voir comment ils peuvent être améliorés s'il y a lieu.

NOUVEAUTÉ Action f - Encourager les opérations citoyennes (ex : chasseur vigilant) mettant en réseau les chasseurs, le personnel assermenté de la FDC60 et les autorités compétentes (ONCFS, gendarmerie,...) pour la sécurité de tous et la préservation de la biodiversité.

Indicateurs : Instances où la FDC60 est représentée et nombre de réunions ; projets où la FDC60 a participé à l'élaboration ; sites et projets où la FDC60 a apporté son expertise ; nombre de réunions du collectif biocorridor et sujets abordés ; document cartographique sur les biocorridors établi et à jour ; nombre de suivis menés sur les passages faune.

